



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Prestation: encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert pour une longue période

Catalogue de prestations:

Prestation de type résidentiel

Descriptif de la prestation:

Les enfants et les adolescents vivent dans l'institution et y sont encadrés et encouragés par des mesures socio-pédagogiques.

Informations supplémentaires, propres à l'institution, sur la période de la prise en charge (p. ex. toute l'année, durant les jours ouvrés)

Objectifs supérieurs:

L'enfant / l'adolescent(e) est largement soutenu(e) dans son développement aux plans émotionnel, social, intellectuel et physique dans le cadre d'objectifs d'encouragement qui ont été convenus. Une intégration sociale conforme à son âge est atteinte.

Destinataires de la prestation:

Les enfants et les adolescents qui ne peuvent pas vivre dans leur famille d'origine.

Indications, sexe, âge (âge minimal lors de l'admission, âge maximal lors de la sortie)

Plusieurs indicateurs et standards peuvent être rattachés à un objectif de prestation.

Objectif 1 de la prestation:

Les enfants et les adolescents se développent et progressent dans l'acquisition d'une forme d'indépendance, dans leur comportement social, la communication et les domaines de la vie quotidienne. Ils sont à même de mener une réflexion sur leur situation personnelle et familiale.

Indicateur 1 pour l'objectif 1:

La réalisation des objectifs élaborés en commun est considérée comme atteinte par les personnes impliquées.

Standard pour l'indicateur 1:

75 % de réactions positives (enfants, personnes détentrices de l'autorité parentale, spécialistes)

Indicateur 2 pour l'objectif 1: La comparaison longitudinale du plan d'encouragement standardisé révèle un développement positif.

Standard pour l'indicateur 2: 80 % des cas

Indicateur 3 pour l'objectif 1: L'enfant connaît et comprend sa situation familiale. Il ou elle est impliqué(e) dans l'élaboration de solutions.

Standard pour l'indicateur 3: 70 % des enfants

Méthodologie et instruments Diagnostic lors de l'entrée dans l'institution puis à diverses reprises, plan d'encouragement, rapport sur le déroulement de la prestation, entretiens de bilan, auto-évaluation

Objectif 2 de la prestation: L'enfant / l'adolescent(e) entretient des relations avec sa famille d'origine et reçoit un soutien à cet égard. Sa famille d'origine est intégrée de manière appropriée à son processus de développement.

Indicateur 1 pour l'objectif 2: Une réglementation individuelle des contacts (appels téléphoniques, jours de visite, week-ends de visite, vacances, etc.) est adoptée et mise en œuvre.

Standard pour l'indicateur 1: 90 % des cas et mise en œuvre à 80 % de la manière convenue

Indicateur 2 pour l'objectif 2: Des entretiens téléphoniques hebdomadaires ont lieu entre la personne de référence et la famille d'origine (nouvelles sur l'équilibre général de l'enfant / l'adolescent(e), discussion sur des sujets d'actualité le/la concernant, accords relatifs à l'organisation, motivation à assumer des tâches quotidiennes).

Standard pour l'indicateur 2: Dans 80 % des cas, les entretiens téléphoniques ont lieu et font l'objet d'un procès-verbal.

Méthodologie et instruments Modèles de procès-verbaux, stratégie de travail pour la personne de référence / travail avec les parents

Objectif 3 de la prestation: L'enfant / l'adolescent(e) peut organiser ses loisirs en fonction de ses intérêts et est intégré(e) socialement à son environnement.

Indicateur 1 pour l'objectif 3: La planification régulière des loisirs, impliquant une coopération, est mise en œuvre.

Standard pour l'indicateur 1: 80 % des cas

Indicateur 2 pour l'objectif 3: Les enfants / les adolescents ont des contacts sociaux, connaissent les offres de loisirs et y recourent.

Standard pour l'indicateur 2: 80 % des cas

Méthodologie et instruments Modèles de procès-verbaux, rapport sur l'évaluation de la prestation, auto-évaluation

**Objectif 4 de la prestation:
(pas d'internat)** L'enfant / l'adolescent(e) est accompagné(e) et soutenu(e) dans son évolution scolaire.

Cet objectif s'applique aux institutions dont les enfants (tous ou quelques-uns) fréquentent l'école publique.

Indicateur 1 pour l'objectif 4: Des plans hebdomadaires individuels incluant des périodes clairement définies pour les devoirs et l'apprentissage sont disponibles et respectés.

Standard pour l'indicateur 1: 65 % des plans hebdomadaires respectés

Indicateur 2 pour l'objectif 4: Un échange semestriel au minimum avec les membres du corps enseignant

Standard pour l'indicateur 2: 90 % d'échanges effectués

Méthodologie et instruments Modèle de plans hebdomadaires, entretiens de bilan réalisés avec l'école

**Objectif 4a de la prestation:
(internat)** Le plan d'encouragement de l'internat et le plan d'encouragement socio-pédagogique ont fait l'objet d'accords et sont harmonisés entre eux.

Indicateur 1 pour l'objectif 4a: Un échange mensuel et une harmonisation des objectifs entre l'école et le groupe de vie ont lieu.

Standard pour l'indicateur 1: 90 % d'échanges effectués

Méthodologie et instruments Plan d'encouragement selon le CIF

**Objectif 5 de la prestation:
(objectif additionnel)** L'adolescent(e) bénéficie d'un suivi et d'un soutien pendant sa formation professionnelle de base.

Indicateur 1 pour l'objectif 5: Entretien hebdomadaire avec la personne de référence au sujet de l'équilibre de l'adolescent(e) et des objectifs d'apprentissage

Standard pour l'indicateur 1: 90 % d'entretiens effectués

Indicateur 2 pour l'objectif 5: Les objectifs d'apprentissage sont mis en œuvre.

Standard pour l'indicateur 2: 70 % des cas

Méthodologie et instruments

Modèles de procès-verbaux, stratégie de travail pour la personne de référence, contacts réguliers avec l'établissement formateur

Objectif 6 de la prestation:

Après sa sortie de l'institution, l'enfant / l'adolescent(e) est intégré(e) à un environnement structuré.

Indicateur 1 pour l'objectif 6:

Une solution subséquente, portant sur l'hébergement et la formation ou l'intégration au monde du travail, est proposée et acceptée.

Standard pour l'indicateur 1:

90 % d'acceptation (par les adolescents concernés)

Méthodologie et instruments

Processus de sortie structurés, entretiens de bilan

**Objectif z de la prestation:
(objectif additionnel)**

Les adolescents bénéficient d'un suivi professionnel dans le logement où ils résident et peuvent s'adresser à tout moment à un(e) spécialiste.

Cet objectif est pertinent lorsque l'institution assure un suivi socio-pédagogique des adolescents résidant dans des logements indépendants dans le cadre du placement résidentiel.

Indicateur 1 pour l'objectif z

Standard pour l'indicateur 1:

Méthodologie et instruments

Version de juillet 2020